



MONSIEUR FRANCK COTTARD
MAIRE
MAIRIE D'ETRETAT
1 PLACE MAURICE GUILLARD
76790 ETRETAT

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE INVENTAIRE ET PATRIMOINE

ROUEN, LE

Région Haute-Normandie

18 JUL. 2014

/N° D14-11972

Service de l'Inventaire et du Patrimoine

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 24 juin, vous m'informez de la décision du Conseil Municipal d'Etretat en faveur de la création d'une Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Je ne puis que féliciter la Ville d'Etretat de cette décision, sachant que le travail de recherches et d'études pour la connaissance culturelle et patrimoniale du site, préalable à la constitution du dossier, est conséquent, d'un grand intérêt patrimonial, et qu'il s'inscrit dans la durée.

Cette initiative, dans la lignée de la volonté régionale de développement de l'attractivité du territoire, vient conforter la reconnaissance d'un site emblématique à plus d'un titre, de la richesse des paysages et de la culture haute - normande.

La collectivité régionale par le biais du service Inventaire et Patrimoine met à votre disposition toute la documentation déjà collectée au titre des études de « l'inventaire général du patrimoine culturel », compétence régionale. Vous y trouverez en particulier la documentation générale (bibliographie, sources d'archives, iconographie), ainsi qu'une étude sur les villas d'Etretat effectuée en 2009.

Par ailleurs, il serait souhaitable de vous rapprocher de ce même service pour bénéficier des compétences du conservateur en charge de la thématique « villégiature balnéaire », compétences qui pourraient utilement enrichir les travaux de votre Comité scientifique de suivi de l'AVAP.

En vous souhaitant la réussite de ce projet, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE VICE-PRESIDENT

Bien cordialement,



Kader CHEKHEMANI

HOTEL DE REGION

